



Règlement du concours "Bookface"

Article 1 – Le projet

La médiathèque Nelson Mandela de Gardanne organise un concours de portrait photographique Bookface. Ce projet est **gratuit et ouvert à tous**, sans limite d'âge, seul ou en groupe.

Qu'est-ce qu'un "bookface" ?

Le participant fait le prolongement de l'illustration d'une couverture de livre avec son corps en jouant avec la perspective puis se prend en photo.

Comment faire ?

Mettez une couverture de livre devant votre visage ou une partie de votre corps, en jouant avec la perspective afin de donner l'illusion que le livre fait partie intégrante de votre corps.

Pour réussir une photo :

- Jouez avec l'arrière-plan adéquat
- Respectez les proportions
- Jouez avec les couleurs de la tenue vestimentaire
- Ajoutez quelques accessoires

Article 2 – L'inscription

Pour participer au concours, remplissez une fiche d'inscription et déposez-la à l'accueil de la médiathèque. Vous pouvez retirer ce bulletin d'inscription à la médiathèque ou sur notre site internet : <https://mediatheque.ville-gardanne.fr>

La participation est ouverte du 15 décembre 2018 au 10 janvier 2019. Les portraits seront exposés à la médiathèque pour un vote du public et des bibliothécaires, du 12 au 18 janvier, qui élira le portrait préféré.

Article 3 – Les modalités

Déposez votre photo, format A4 ou votre fichier numérique ainsi que le bulletin d'inscription à l'accueil de la médiathèque, ou par mail à l'adresse suivante : mediatheque@ville-gardanne.fr

Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ou sortant du cadre du thème du concours.

Article 4 – Droits

Le participant atteste et garantit que les œuvres sont **des créations originales** au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Le participant garantit, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux privés photographiés. Le candidat disposera des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tels que le prévoit le présent règlement. Tout cliché comprenant **un mineur identifiable devra faire l'objet d'une autorisation parentale écrite**, fournie en même temps que la photo.

Les œuvres demeurent **la propriété pleine du participant**. Ils donnent le droit et autorisent néanmoins les organisateurs à :

- **Reproduire** gratuitement leurs photographies avec la mention d'auteur pour les publications municipales (bulletin municipal, flyers, site internet, affiche...) dans une limite de durée de deux ans après le début du projet (décembre 2018-décembre 2020)
- **Exposer** publiquement leurs photographies dans la médiathèque à l'issue du concours

Article 5 - Jury et prix

Un lauréat sera désigné par un jury des bibliothécaires et un jury des lecteurs. La remise des prix se fera en main propre, à la médiathèque le 19 janvier à 18h45 heure. Les prix seront constitués de chèques lecture.

Article 6 – Dispositions complémentaires

L'inscription et la participation au concours entraînent, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification de fait du candidat

Bulletin d'inscription au concours « Bookface »

À joindre avec la photographie

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse
.....

Courriel

Titre de la photographie
.....

Titre et auteur du livre utilisé
.....

Je, soussigné (e),, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Pour les mineurs :

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant

....., l'autorise à participer au concours « Bookface » organisé par la médiathèque Nelson

Mandela de Gardanne

Date :

Signature